



JEAN-LUC CRUCKE

MINISTRE WALLON DU BUDGET, DES FINANCES,
DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DES AÉROPORTS

Namur, le 18 décembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les grands axes de la politique sportive en Wallonie

Contexte général

Le budget 2020 des infrastructures sportives en Wallonie est de 65.718.000 €, dont 48.596.000 € pour des nouveaux projets (soit 15 millions de plus que les années antérieures) :

- Mise en œuvre du plan piscines = 5.000.000 €
- Equipements et matériel d'entretien = 1.000.000 €
- Petites infrastructures sportives secteur privé (ASBL) = 8.202.000 €
- Petites infrastructures sportives secteur public = 13.284.000 €
- Grandes infrastructures sportives = 2.500.000 €
- Programme « Sport de rue » = 2.800.000 €
- Subsidés de promotion = 810.000 €
- NOUVEAU - Wallonie – Ambitions olympiques : 5.000.000 €
- NOUVEAU - Performance énergétique des bâtiments existants : 10.000.000 €

La Wallonie et ses ambitions olympiques : + 5 millions

Un budget de 5 millions a été dégagé pour 2020 (et sera à pérenniser sur la législature).

Le projet « Wallonie ambitions olympiques » doit permettre à la Wallonie d'être **une terre d'accueil de certaines délégations olympiques** en amont des JO de Paris 2024 afin que notre Région puisse profiter des retombées positives de la compétition (sport, économie, rayonnement, ...). Le COIB a accueilli favorablement ce projet et des partenariats utiles seront noués dans les prochains mois afin de rencontrer cet objectif (COIB, COI, comité olympique français, comité organisateur JO Paris, association des comités olympiques francophones dont le COIB est membre, ...).



JEAN-LUC CRUCKE

MINISTRE WALLON DU BUDGET, DES FINANCES,
DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DES AÉROPORTS

Les JO de Tokyo 2020 seront le point de départ idéal afin de présenter le projet de la Wallonie aux différentes délégations désireuses de programmer des stages de préparation et d'acclimatation dans le cadre des jeux de Paris.

Cette enveloppe supplémentaire permettra également de doter la Wallonie d'**infrastructures et de projets sportifs structurants** pour permettre aux sportifs wallons de progresser dans des structures adaptées, en vue, notamment, des JO de 2024.

- Réaliser un cadastre des infrastructures existantes pouvant répondre à l'objectif.
- Optimiser les sites existants pouvant regrouper plusieurs fédérations / disciplines (clusters).
- Identifier les projets d'infrastructures sportives et projets sportifs structurants présentant un intérêt pour le sport de haut niveau.
- Etablir une priorisation de ces derniers sur la durée du cycle olympique 2020-2024 avec l'aide du COIB, en toute objectivité.
- Rendre accessible ces structures au plus grand nombre

Exemples : extension des infrastructures de Tubize (foot), construction d'un stade régional de Hockey à Wavre, projet de vélodrome et de piste indoor de BMX de la fédération de cyclisme

Jean-Michel Saive, 7 olympiades à son actif, est désigné expert au Cabinet du Ministre Crucke pour piloter ce projet.

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments : + 10 millions

Via le Plan de Transition, il a également été possible de dégager 10 millions afin d'améliorer la performance énergétique des infrastructures sportives existantes.

Priorités 2020

- **Promotion des valeurs éthiques :**

Via la mise en œuvre d'une charte qui conditionnera l'octroi des subventions wallonnes à l'avenir. La Wallonie doit être un exemple pour les autres entités en charge du sport : un groupe de travail a été proposé aux différents Ministres des sports et se réunira pour la première fois en janvier 2020.

- **Réforme du décret de 1999 encadrant le subventionnement des infrastructures sportives en Région Wallonne.**

Ce texte sera présenté au Gouvernement en 1^{ère} lecture avant l'été 2020. Il répondra, notamment, aux remarques du dernier rapport de la Cour des comptes (2018) et définira des critères d'éligibilité et de priorité afin d'optimiser les investissements publics wallons.



JEAN-LUC CRUCKE

MINISTRE WALLON DU BUDGET, DES FINANCES,
DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DES AÉROPORTS

➤ **Sources de financements complémentaires (fiscalité, privé, naming, ...) :**

Lancement d'une étude en 2020 afin d'analyser toutes les sources de financement potentielles pouvant être mises à la disposition des porteurs de projet en vue d'augmenter les moyens mis à la disposition du secteur.

➤ **Synergies établissements scolaires et ADEPS**

Afin de programmer ses investissements de manière plus efficiente, la Wallonie s'engage à promouvoir l'utilisation des infrastructures sportives scolaires et celles appartenant à l'ADEPS en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Contact

Stéphanie Wyard

Porte-parole

0473/80.66.47 – stephanie.wyard@gov.wallonie.be